CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Par le seul fait que nos clients nous passent commande, ils acceptent nos conditions de vente ci-après, la reconnaissance d'en avoir été parfaitement informé, pour autant qu'il n'y soit pas dérogé par stipulations particulières, et ce nonobstant toutes clauses figurant sur leurs documents d'achats. Toute condition contraire opposée par l'acheteur sera, donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable au vendeur, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Les devis ne reçoivent effet qu'après confirmation de commande qui devra intervenir dans les deux mois de l'établissement du devis. Passé ce délai, il devient caduc.

I. COMMANDE

Les commandes ne sont définitives qu'après notre acceptation expresse par écrit, même lorsqu'elles sont prises par l'intermédiaire des représentants ou employés vendeurs.

Toute annulation de commande par l'acheteur pourra donner lieu à l'application d'une pénalité évaluée en considération du temps passé à la préparation de la commande et d'un montant minimum de 200 euros.

Les demandes de réservation du matériel sont exceptionnellement admises et ne peuvent dépasser un délai d'une semaine.

II. PRIX

Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxe, hors frais de livraison et sans escompte. Par conséquent, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport applicables au jour de la commande. GMT s'accorde le droit de modifier à tout moment ses tarifs. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

III. LIVRAISON

La livraison s'effectue conformément à la commande par la remise du produit à l'acquéreur.

Au cas où l'acheteur ne réceptionne pas les marchandises dans ses locaux à la date convenue dans la commande, GMT se réserve le droit de facturer les marchandises et les frais d'entreposage.

L'acheteur doit impérativement vérifier le colis lors de la livraison, avant de signer le récépissé (ou lettre de voiture) du transporteur. Si aucun vice apparent ou défaut de conformité n'est signalé sur le récépissé, aucun recours contre la société GMT ne pourra être engagé.

En cas de vice apparent ou de non-conformité des produits livrés, dument constatée par l'acheteur dans les conditions prévues ci-dessus, l'acheteur pourra obtenir le remplacement ou le remboursement des produits, avec une retenue de 10% pour frais de révision et de manutention, sauf en cas d'erreur de notre service d'expédition.

Aucun retour de matériel ne sera accepté sans accord préalable de GMT. GMT devra en être informé dans les 24h qui suivent le constat. Les frais et les risques du retour sont toujours à la charge de l'acquéreur. Le matériel ayant fait l'objet d'une commande spéciale en usine ne pourra être repris.

Les produits voyagent, même expédiés Franco de port, aux risques et périls du destinataire auquel il appartient en cas d'avaries, de livraison non conforme ou partielle de faire toutes les constatations nécessaires et de confirmer ses réserves par lettre recommandée avec avis de réception auprès de GMT dans les huit (8) jours qui suivent la réception des marchandises, sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur.

IV. DÉLAIS DE LIVRAISON

Les commandes sont exécutées dans leur ordre d'arrivée et dans la mesure de nos disponibilités. Nos meilleurs soins sont apportés à la stricte observation des délais, mais en aucun cas, un retard quelconque ne pourra justifier une annulation de commande, une retenue ou une demande d'indemnisation.

Les délais de livraison s'entendent sous réserve de retard résultant de cas de force majeure, notamment : incendie, grève, lock-out, bris d'outillage, etc., soit dans nos ateliers, soit chez nos fournisseurs. Tous engagements dérogatoires pris par nos agents ou représentants doivent avoir été acceptés au préalable par la Direction.

V. PAIEMENT

Les conditions de règlement consenties seront trente (30), de quarante-cinq (45) jours fin de mois ou de soixante (60) jours nets à compter de la date d'émission de la facture.

En cas de défaut de paiement, quarante-huit heures après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse, la vente sera résiliée de plein droit si bon semble au vendeur, qui pourra demander la restitution des produits sans préjudice de tous autres dommages-intérêts.

L'acheteur devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement des sommes dues et de tous les frais de restitution des marchandises. La clause pénale s'appliquera de plein droit. En cas de retard de paiement à l'échéance, des intérêts de retard au taux annuel de 12 % sur le montant impayé seront dus de plein droit, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 € par facture.

VI. DÉCHÉANCE DU TERME

De convention expresse en cas de protêt, de retour d'effet, de report d'échéance, de retard dans le paiement d'une seule lecture, les sommes dues seront affectées d'une pénalité de retard égale au taux d'intérêt de la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage, sans que cette clause ne puisse avoir d'effet novateur sur leur exigibilité.

VII. CLAUSE PÉNALE

De convention expresse, sauf report sollicité à temps et accepté par écrit par nos soins, le défaut de paiement de nos fournitures à la date convenue donnera lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante (40) euros. Dans ce cas, le vendeur pourra conserver les acomptes qu'il aurait éventuellement perçus dans la limite de 30% du prix de vente.

VIII. GARANTIES

Tous nos équipements bénéficient d'une garantie d'une durée de 12 mois à compter de la livraison. Tous travaux en nos ateliers et/ou de dépannage sur site, bénéficient d'une garantie pièces et main-d'œuvre dans les mêmes conditions. Elle comprend la réparation sur site des pièces reconnues défectueuses après expertise de nos services. Les délais d'intervention au titre de la garantie ne sont donnés qu'à titre indicatif, leur non-respect ne pourra donner lieu à indemnisation. La réparation, la modification ou le remplacement d'un équipement pendant la période de garantie ne peuvent avoir pour effet de prolonger la durée de celle-ci.

LIMITES :

La garantie est limitée à tous vices de matière ou de construction directement liée à l'objet de nos équipements et hors consommables (filtres, préfiltres, etc.)

Aucune garantie ne sera accordée si le matériel n'a pas été correctement entretenu dans le cadre d'une maintenance régulière. Cette maintenance doit porter notamment sur l'état du revêtement, les chocs/coups/déformations pouvant altérer le bon fonctionnement, l'état des soudures et des fixations, l'état de la couverture anti-feu, l'état général des installations environnantes, les contrôles de la mise à la terre.

La garantie ne couvre pas les défauts résultants : de l'usure naturelle ; du transport ; d'une fausse manœuvre lors de la mise en service ; d'une utilisation non conforme aux spécifications de la notice technique de montage ; des modifications ou adjonctions qui ont été effectuées par le client sans l'accord écrit de notre société.

La garantie ne couvre pas les défauts résultants d'une façon générale des conditions de stockage, d'exploitation ou d'environnement (mécanique, hydraulique, électrique ou électronique, influences atmosphériques, chimiques, électriques ou autres non appropriées ou non prévues lors de la commande).

Elle ne peut, en aucun cas, être recherchée pour pertes ou dommages indirects (tels que préjudice commercial, perte d'exploitation, privation de puissance, immobilisation de véhicule et/ou d'appareils).

EXTENSION :

Sur demande de l'acheteur, la garantie peut être étendue à vingt-quatre (24) mois à compter de la date de livraison, aux mêmes conditions et limites. Toute extension de garantie est accompagnée d'un contrat d'entretien et de maintenance effectué par nos services. Un devis sera établi et soumis à acceptation de l'acheteur. GMT s'accorde le droit de refuser toute extension de garantie en cas de manque de surveillance ou d'entretien du matériel.

IX. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

LE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ D'APPAREILS OU DE PIÈCES LIVRÉS EST SUSPENDU JUSQU'AU PAIEMENT INTÉGRAL DU PRIX CONFORMÉMENT A LA LOI N°80-335 DU 12 MAI 1980. Jusqu'à cette date, le matériel livré sera considéré comme consigné en dépôt. A compter de l'expédition, l'acheteur assume la responsabilité des dommages que ces biens pourraient subir ou occasionner pour quelle cause que ce soit.

X. CLAUSE ATTRIBUTIVE DE COMPÉTENCE – LOI APPLICABLE

De convention expresse et nonobstant toute mention imprimée contraire du client, TOUT LITIGE DE TOUTE NATURE OU TOUTE CONTESTATION RELATIVE A LA FORMATION OU L'EXÉCUTION DELA COMMANDE SERA SOUMIS A LA LOI FRANCAISE ET SERA DE LA COMPÉTENCE EXCLUSIVE DES JURIDICTIONS FRANCAISES. Cette clause s'applique même en cas de référé, de demande incidente, de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie, et quels que soient le mode et les modalités de paiement.

XI. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

En application de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018) : GMT ne traite ou n'utilise les données du client que dans la mesure où cela est strictement nécessaire et pour les finalités suivantes :

- Gestion des relations commerciales,
- Gestion et suivi des dossiers des clients.

Elles sont conservées pendant la durée de traitement de votre dossier, puis, à l'issue de celle-ci, pendant un délai de 10 ans.

Pendant cette période, GMT met en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité des données personnelles du client, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

L'ensemble des collaborateurs de GMT a notamment signé un engagement de confidentialité relatif au traitement des données personnelles.

Ces informations sont destinées à l'usage exclusif du personnel de la société GMT, ainsi qu'aux sous-traitants intervenant dans votre dossier, le cas échéant.

Les sous-traitants en question sont soumis à une obligation de confidentialité et ne peuvent utiliser les données du client qu'en conformité avec les dispositions contractuelles de GMT et la législation applicable. En dehors des cas énoncés ci-dessus, GMT s'engage à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers aux données du client sans son consentement préalable, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), le client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données ou encore de limitation du traitement. Le client peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant, en contactant directement Mme Marie-Françoise DUCHENE, 405 Rue du Grand Gigognan, 84000 AVIGNON, Responsable du traitement des données au sein de la société GMT : rh@gmtinternational.fr.

Pour toute information complémentaire ou réclamation, le client peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr).

GMT.International

(06/2022)